



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Suite aux diverses nouvelles parues dans les médias sur l'enquête de contrôle « Les problèmes en matière de communication et de coordination lors d'une poursuite menée le 17 mai 2018 qui s'est achevée par un incident de tir à Mons (Mawda) » dont le rapport a été discuté aujourd'hui au sein de la Commission spéciale chargée du suivi du Comité permanent P, le Comité permanent de contrôle des services de police souhaite fournir quelques précisions.

En vertu de sa loi organique, le Comité permanent P ne peut, en effet, rendre compte de ses rapports d'enquête qu'après leur présentation devant cette Commission de suivi parlementaire. Jusqu'à ce moment-là, les rapports sont confidentiels.

Le dossier Mawda est composé de 3 volets :

- 1) l'enquête de contrôle. Cette enquête a été ouverte d'initiative par le Comité P. L'enquête a simplement trait au déroulement de la poursuite, à la communication, aux direction et coordination opérationnelles, ainsi qu'aux techniques d'intervention, jusqu'au moment de l'incident de tir ;
- 2) la plainte de Myria portant sur l'arrestation des migrants qui se trouvaient à bord de la camionnette, dont les parents de Mawda ;
- 3) l'instruction (judiciaire) relative à l'incident de tir.

Nonobstant le communiqué de presse du 31 décembre 2018, il semble qu'aux yeux de nombreux journalistes, la structure du Service d'enquêtes P ne soit pas toujours très claire.

Le Service d'enquêtes P est, en effet, composé de deux sections complètement distinctes : une section chargée des enquêtes de contrôle, par exemple à la demande du Parlement, et une autre section qui réalise des enquêtes judiciaires sous la direction et l'autorité des autorités judiciaires. Les enquêteurs de la section enquêtes de contrôle n'ont dès lors pas accès aux dossiers judiciaires, ce qui est logique étant donné la séparation des pouvoirs et le secret de l'instruction. Utiliser des informations de l'enquête judiciaire tant qu'elle court est d'ailleurs passible d'une peine. Aujourd'hui, le Comité permanent P a présenté l'enquête de contrôle relative à l'affaire Mawda. Cette enquête se limite, chronologiquement, aux événements juste avant l'incident de tir puisque l'objet de l'enquête visait la communication et la coordination.

Bien que les enquêteurs du Service d'enquêtes P aient obtenu l'autorisation des autorités judiciaires pour consulter leur enquête, nous ne pouvons pas en faire état dans l'enquête de contrôle.

Par ladite enquête, le Comité P avait, en effet, comme mission de vérifier si certains dysfonctionnements pouvaient être constatés dans la phase préalable à l'incident de tir. Et, malheureusement, il y en avait, comme en témoigne l'enquête.

Le rapport final concernant cette enquête de contrôle est consultable sur le site internet du Comité P.